

# Communication

## Une crise du crédit en Lorraine? Mythe ou réalité ?



*Séance Plénière du Conseil Economique et Social de Lorraine  
15 Juin 2009*

## Sommaire

---

	Pages
Composition du groupe de travail.....	3
<i>Existe-t-il aujourd'hui une crise du crédit en Lorraine ?</i> .....	4
Les banques, au cœur d'une crise financière sans précédent.....	4
<b>I- UN PACTE CONCLU ENTRE L'ETAT FRANCAIS ET LES BANQUES</b> .....	7
<b>A- Le plan de financement de l'économie formalise, sous conditions, le soutien de l'Etat français aux Banques</b> .....	7
1- Description technique du dispositif.....	8
2- Des clés de lecture pour une meilleure compréhension.....	10
<b>B- Le volet « Soutien à l'activité et aux PME » du Plan de relance dirige des financements et des garanties vers les PME</b> .....	13
1- OSEO, instrument du soutien à l'activité des PME.....	13
2- Les banques, dotées d'une enveloppe spécifique de 17 mdrsr€ en faveur des PME.....	14
<b>C- Deux principaux instruments pour l'application des plans français : le suivi des dossiers de financements et la médiation du crédit</b> .....	15
1- Le suivi des dossiers financiers.....	15
2- La médiation du crédit.....	16
<b>II- VERS UN RESSERREMENT DU CREDIT ?</b> .....	18
<b>A- L'évolution des encours de prêts</b> .....	18
a) Les encours français.....	18
b) Les encours lorrains.....	20
<b>B- L'évolution des garanties OSEO</b> .....	21
<b>C- L'évolution des dossiers traités en médiation</b> .....	22
<b>CONCLUSION</b> .....	23
<b>Tableau des auditions ou des rencontres</b> .....	25

## *Composition du groupe de travail*

---

**Président**            **Robert MERTZ**

**Membres**            **Christian BIRON**  
**Olivier CAYLA**  
**Daniel CILLA**  
**Maurice GRUNWALD**  
**Patrice LOMBARD**  
**Jean-Marie ROBERT**

*Assistés de Claude MASSON, Chargée de Mission  
Développement économique et Emploi  
au Conseil Economique et Social de Lorraine*

## UNE CRISE DU CREDIT EN LORRAINE ? MYTHE OU REALITE ?

### **Existe-t-il aujourd'hui une crise du crédit en Lorraine ?**

*Un discours ambiant est actuellement largement relayé par les médias: il y aurait depuis quelques mois une raréfaction du crédit et des difficultés dans l'accès aux financements, tant pour les entreprises que pour les particuliers...*

*Les professionnels du monde bancaire réfutent ces affirmations, selon eux sans fondement, et assurent de leur côté qu'il n'y a pas de restriction de l'accès au crédit.*

*Pour sortir d'un débat où les banques sont pointées du doigt et accusées de ne plus jouer leur rôle de financement de l'économie, un groupe de conseillers issu de la Commission Développement économique et Emploi du CES de Lorraine a souhaité évaluer, à partir d'éléments objectifs, la réalité de terrain.*

*De mars à juin 2009, ce groupe de conseillers des trois collèges du CES a donc examiné les conditions d'octroi des différents financements auprès des particuliers comme des entreprises, dans les quatre départements lorrains.*

*Pour cela, il a auditionné des représentants des Banques locales et les Pouvoirs Publics, ainsi que les rapporteurs d'un avis national du Conseil Economique Social et Environnemental intitulé « La crise bancaire et la régulation financière ».*

\* \* \*

### **Les banques, au cœur d'une crise financière sans précédent**

La crise bancaire et financière récente est sans précédent, en ce qu'elle affecte le monde entier et qu'elle surpasse tout phénomène connu par son ampleur et ses conséquences économiques et sociales.

Amorcée à l'été 2006 avec le retournement du marché immobilier américain, elle s'internationalise au second trimestre 2007 lorsque les marchés découvrent « les actifs toxiques », logés dans les produits d'épargne pour en doper la rentabilité. La réelle prise de conscience intervient en septembre 2008, avec la faillite de Lehman Brothers (85 milliards de titres toxiques déclarés).

Les marchés financiers, y compris interbancaires, ont été lourdement affectés : les cours boursiers se sont effondrés, la volatilité des cours s'est accrue. La liquidité bancaire a été gelée, le seul recours demeurant l'alimentation par les banques centrales. Les Etats ont ainsi été amenés, dans presque tous les pays, à donner explicitement leur garantie au système financier.

Alan Greenspan stigmatisait déjà fin 1996 « l'exubérance irrationnelle des marchés », pressentant que le système recelait, en son sein, des risques de dérive. Si les banques ont donc leur part de responsabilité dans cette situation, il existe aussi d'autres facteurs explicatifs de la crise :

- le contexte macroéconomique

les taux d'intérêts bas ont favorisé un endettement excessif et un gonflement du prix des actifs. La croissance a eu pour corollaire de profonds déséquilibres des transactions courantes et des finances publiques des Etats.

- les innovations technologiques

Les progrès technologiques dans les TIC et la complexité croissante de la modélisation ont permis la création de produits sophistiqués, axés sur la recherche espérée de gains virtuels sur des marchés futurs. Il en a découlé une perte de repères : la responsabilité humaine a peu à peu été gommée au profit de l'application de modèles à l'effet rapide, imprévisible, et d'une grande opacité.

- les comportements des différents acteurs

Certes, les banques d'investissement, essentiellement anglo-saxonnes, ont favorisé ainsi les activités de marché au détriment de la distribution de crédit, et y engageant leurs fonds propres. Mais d'autres acteurs ont aussi contribué à la diffusion de la crise.

Les emprunteurs, considérant leurs revenus insuffisants, sont entrés dans le jeu du crédit facile, y voyant la seule solution pour vivre à un niveau qu'ils jugeaient acceptable, et en fait au dessus de leurs moyens.

Les investisseurs ont cédé aux perspectives de rendement toujours plus élevés, en négligeant le risque attaché.

Les agences de notation ont tiré profit d'une situation où elles étaient à la fois juge et partie, doublant leur revenu total entre 2002 et 2007.

Les sociétés d'audit et les organismes de contrôle des comptes n'ont pas rempli leur mission.

- les nombreuses faillites dans les modes de régulation

La régulation a laissé subsister des zones entières non contrôlées, institutions non bancaires, centres off shore ou paradis fiscaux. Les régulateurs eux-mêmes se sont insuffisamment coordonnés au plan mondial.

Cette crise mondiale a pour cœur le système bancaire, vital pour l'économie dont il assure le financement.

Mais ce système bancaire a avant tout été un canal par lequel s'est effectué un transfert de risque de prêts sans contrepartie. La titrisation de créances et l'utilisation de produits dérivés sophistiqués créés par les banques d'investissement américaines ont été les vecteurs de diffusion du transfert. En contrepartie l'endettement a stimulé la croissance américaine pendant plus d'une décennie.

Le rôle des banques en ressort brouillé, et la confiance est ébranlée.

De fait, les banques ont vécu au plus fort de la crise financière une véritable crise de confiance de leurs clients, qui n'est pas encore rétablie.

Tenues, à tort, pour uniques responsables de la crise mondiale, elles en sont restées visiblement impactées dans leurs structures et résultats, malgré les soutiens des Etats.

**En France, les pouvoirs publics se sont en effet dotés de moyens exceptionnels destinés à assurer tant le fonctionnement normal de l'activité bancaire que le soutien aux PME.** Le marché du crédit s'en est trouvé apaisé et la confiance est revenue entre établissements, au cœur même du secteur bancaire.

Alors que la confiance est justement l'élément incontournable de l'activité de prêts, les banques sont-elles elles-mêmes réticentes à remplir aujourd'hui leur mission naturelle d'intermédiation bancaire ?

**La question qui reste posée est la suivante : les banques ont-elles vraiment joué le jeu, une fois calmée cette période de fortes turbulences où bien sont-elles encore timorées pour financer les acteurs particuliers et entreprises, malgré le soutien que leur a apporté l'Etat ? Quelle est aujourd'hui la situation en France et plus particulièrement en Lorraine ?**

## I- UN PACTE CONCLU ENTRE L'ETAT FRANCAIS ET LES BANQUES

Si les banques se sont trouvées au cœur de la crise, elles ont été, par voie de conséquence, placées au cœur-même des dispositifs de soutien à l'économie mis en place à partir de février 2009, par l'Etat français.

Leur action s'en est trouvée largement encadrée par différents moyens, qui permettent d'apprécier, en continu, si elles remplissent leur mission de financement de l'économie.

Ces mécanismes ont été institués en novembre 2008, par les « Plan de financement de l'économie » et par le volet « Soutien à l'activité et aux PME » du plan de relance.

### A- Le plan de financement de l'économie formalise, sous conditions, le soutien de l'Etat français aux banques.

Les pays d'Europe se concertent pour apporter une réponse coordonnée et massive et restaurer la confiance qui a paralysé le système financier mondial. L'ensemble de ces mesures, décliné dans chacun des pays avec le soutien de la BCE, apaise progressivement le marché du crédit.

En France, pour permettre aux banques d'assurer leur rôle de financement de l'économie, l'Etat français met en place en novembre 2008 un plan qui répond à deux objectifs :

- **améliorer la liquidité bancaire** à travers des garanties d'Etat,
- **renforcer le capital des établissements** par des garanties ou des interventions publiques directes pour améliorer leur solvabilité et donc leur compétitivité.

**Au total c'est 44 Mds€ qui sont ainsi mobilisés à fin février 2009, avec une ouverture de droits pouvant atteindre 360 Mds € au total.**

**Le plan est assorti de contreparties, dont une obligation faite aux Banques d'augmenter leur production de crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités de 3 à 4 %, d'ici fin 2009, soit à hauteur de 75 Mds €, au minimum.**

Les banques sont ainsi mises partiellement sous contrôle: différents dispositifs s'imposent à elles pour la surveillance étroite de leur activité de crédit.

## 1- Description technique du dispositif

### **Le plan de financement de l'économie**

En novembre 2008, après une concertation avec les partenaires européens, l'Etat français a lancé un plan comportant un plafond d'utilisations de 360 Mds€ de garanties destinées aux banques. Ce plan répond à deux enjeux : fournir des liquidités à moyen terme et améliorer la solvabilité des établissements.

Les banques françaises, bien qu'ayant pris moins de risque que les banques anglo-saxonnes, se trouvaient à cette époque asphyxiées par la crise générale de liquidités affectant l'ensemble des échanges mondiaux, et donc en situation de reporter sur leurs clients ce durcissement des conditions d'accès à l'emprunt.

Le premier objectif du plan a donc été de **satisfaire la liquidité**, à travers une enveloppe de prêts dimensionnée à 320 Mds, maximum utilisable en cas de besoin d'ici fin 2009, et d'une durée de 1 à 5 ans.

En février 2009, cette enveloppe n'avait été utilisée qu'à hauteur de 23 Mds€, d'autres émissions mensuelles de 7 Mds€ avaient été envisagées.

Ces prêts passent par la SFFE, Société Française de Financement de l'Economie, détenue par les banques et dans laquelle l'Etat dispose d'une minorité de blocage et d'un droit de véto. La SFFE emprunte sur les marchés financiers avec la caution de l'Etat qui est rémunéré à ce titre de 0,60% à 0,80% pour des emprunts d'une maturité moyenne de 2,5 années. Ces fonds sont ensuite prêtés aux banques moyennant un taux majoré du coût de la caution et garantis avec des actifs des banques. Ce mécanisme a pu se substituer au mauvais fonctionnement des marchés.

Le second objectif du plan a été de **renforcer les fonds propres des établissements**.

L'objectif étant moins de consolider leur structure (leur Tier One<sup>1</sup> est déjà de 8%), que de les inciter à consentir de nouveaux crédits.

L'Etat a donc ouvert une seconde enveloppe de 40 Mds€, portée par une société créée ad-hoc, la Société de Prise de Participation de L'Etat (SPPE).

Soit il a souscrit des titres subordonnés comptabilisés comme des fonds propres et permettant d'accroître la capacité des banques à prêter, soit il est devenu directement actionnaire de banques en difficulté, comme la banque franco-belge DEXIA.

Cette enveloppe était utilisée à hauteur de 10.5 Mds € en février 2009, injectés dans les fonds propres des 6 grandes banques françaises, Banques Populaires, BNP, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Société Générale).

---

<sup>1</sup> Tier One : Le Tier One ou Tier 1, ainsi que les Tier 2 et Tier 3 sont utilisés pour classer et calculer les fonds propres des banques. Ces résultats servent ensuite de dénominateur pour les ratios de solvabilité. Noyau dur des fonds propres d'une banque, le Tier One se compose notamment du capital social, du report à nouveau, des réserves, des résultats non encore distribués ou encore des intérêts minoritaires.

Une deuxième tranche de 11 Mds€ a été proposée. Les banques ont jusqu'au 31 août pour y souscrire. Certaines, dont le Crédit Agricole, ont déjà fait savoir qu'elles n'y donneraient pas suite.

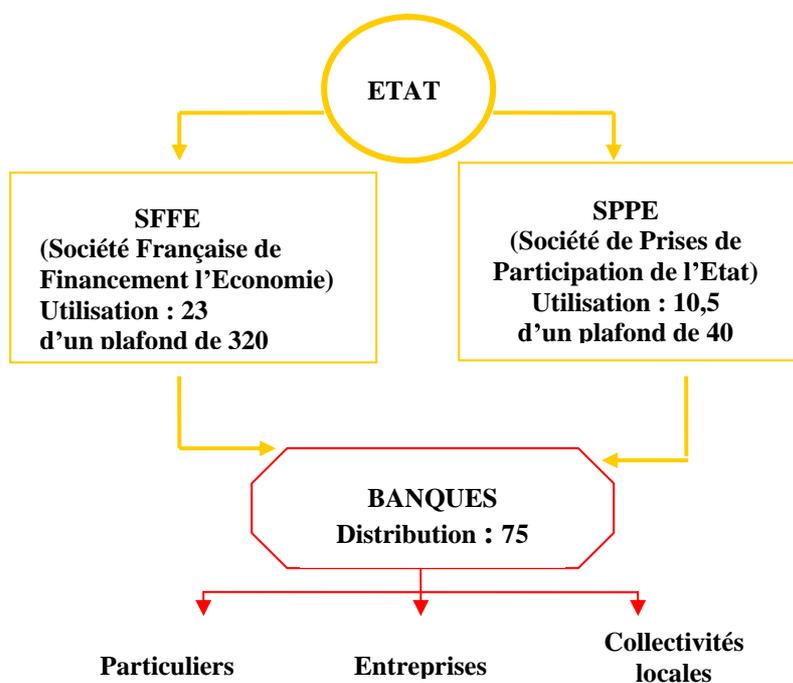
L'Etat a, comme on l'a vu, exigé une rémunération de sa garantie. Pour les quasi-fonds propres, cette rémunération est de l'ordre de 8% à 12% l'an (dividendes après impôts). Sur la base d'une anticipation de l'ordre de 50 à 70 Mds d'émission d'emprunts, le volet refinancement devrait lui rapporter 875 M€ en 2009.

Quant au volet recapitalisation, il rapportera « net » à l'Etat 525 M€ en 2009, auxquels s'ajouteront ensuite les gains liés à la seconde tranche.

C'est au total plus de 1,4 Mds€ que devrait recevoir l'Etat au titre du plan de soutien en 2009, suivi d'1 Mds€ au minimum les années suivantes.

En échange de son soutien, l'Etat a demandé aux banques des contreparties :

- l'adoption d'un code de bonne conduite en matière de rémunérations et de gouvernance,
- l'acceptation d'un contrôle de leurs activités de financement de l'économie, dans le cadre de la médiation du crédit.



*En milliards d'euros  
Chiffres à février 2009*

## **2- Des clés de lecture, pour une meilleure compréhension**

### **a) La notion de risque de liquidité**

Sur le plan financier on peut schématiser deux types d'économies :

**L'économie d'endettement** caractérisée par l'endettement bancaire où les banques jouent un rôle d'**intermédiation** entre agents excédentaires en ressources et ceux qui ont besoin de financement.

**L'économie de marché** : les agents qui ont besoin de financement peuvent le trouver directement sur le marché sans passer par l'intermédiaire d'une banque : c'est la **désintermédiation**.

Les principales fonctions de l'intermédiation bancaire sont :

- la transformation : les fonds non utilisés par certains agents vont être affectés aux projets d'autres agents économiques,
- la mutualisation du risque : la banque l'assure à travers sa gestion globale des fonds d'épargne,
- l'information : la banque dispose des moyens d'information et d'analyse sur les emprunteurs.

Le rôle de la banque est donc d'assurer cette intermédiation.

La difficulté tient à ce que ses ressources, au passif de son bilan, sont principalement composées de dépôts à vue, alors que l'échéance de ses emplois, à l'actif, est en général plus longue. Comme il n'est pas facile de dénouer rapidement des placements, la transformation de l'épargne s'accompagne donc d'un risque potentiel pour la banque, celui de ne pas pouvoir faire face à un retrait massif de fonds.

C'est le risque dit « de liquidité ».

La transformation doit donc être accompagnée d'une gestion de ce risque :

- tenue d'un échéancier avec un classement des actifs et passifs selon la durée restant à courir et de calcul quotidien des besoins,
- emprunt sur le marché les ressources supplémentaires ponctuellement nécessaires pour honorer les échéances.

L'octroi de ces emprunts dépend de la facilité d'accès de la banque aux marchés de capitaux qui varie selon la notoriété, la taille, la rentabilité etc..

En cas de crise comme celle que viennent de connaître les marchés financiers la banque peut être amenée à :

*COMMUNICATION DU CES DE LORRAINE- Séance plénière du 15 juin 2009*

- se refinancer à des taux très élevés qu'il lui faudrait répercuter sur sa clientèle (on l'a bien vu durant l'été 2008 où les taux ont fortement progressé ),
- ou, s'il y a blocage effectif, réduire son taux de transformation c'est-à-dire réduire drastiquement son volume de prêts.

Dans ce cas de figure, c'est l'ensemble de l'économie et pas seulement les banques qui en pâtirait et les pouvoirs publics ont donc tout intérêt à tout mettre en œuvre pour que la liquidité soit assurée.

**b) Le renforcement des fonds propres**

**Les chiffres-clé du secteur bancaire**

450 entreprises bancaires  
2,6 % du PIB national  
39 700 agences, dont 11 900 points de vente La Banque Postale  
400 000 salariés  
72 millions de comptes à vue  
1 728 milliards d'euros de crédit  
1 694 milliards d'euros de dépôts

**Les chiffres-clé du secteur bancaire  
en Lorraine**

18 entreprises bancaires  
1400 agences bancaires  
11 500 salariés  
37 milliards de dépôts  
41 milliards d'euros de crédit

Source : Fédération Bancaire Française- chiffres au 31 décembre 2008

Les banques françaises présentent une situation financière plutôt plus enviable que celle de la plupart des établissements européens avec par exemple un socle minimum de fonds propres ( tier one ) de 8 % alors que la norme requise est de 4 %. Somme toute elles traversent plutôt bien la tempête.

Certes la comparaison des résultats nets 2007 et 2008 des établissements fait apparaître au mieux chez certaines une nette diminution des bénéfices, au pire, pour d'autres une plongée dans le rouge (Banques populaires, Caisses d'Épargne, Natixis, Dexia). Au total, en 2008, les huit grands établissements français ont cumulé moins de 1,6 Mds€ de résultat net, contre plus de 23 Mds€ l'année précédente.

*COMMUNICATION DU CES DE LORRAINE- Séance plénière du 15 juin 2009*

Rien à voir cependant avec les pertes abyssales des banques britanniques et suisses. Contrairement à d'autres pays européens aucune création de "bad bank" (structure de cantonnement des actifs douteux) n'a été nécessaire.

Par conséquent, la plupart des banques françaises n'avaient pas besoin intrinsèquement de dotations en fonds propres supplémentaires pour assurer leur solvabilité.

Cependant, depuis les accords de Bâle de 1988, les banques sont soumises à des règles prudentielles qui définissent un niveau minimal de fonds propres en fonction de leurs engagements (crédits et garanties) : ainsi le ratio Cooke imposait un ratio de fonds propres et quasi fonds propres à hauteur de 8 % minimum des engagements.

Depuis les accords de Bâle II, le ratio Mac Donough fixe aussi une limite à l'encours pondéré des prêts accordés par un établissement financier en fonction de ses fonds propres.

Ce ratio est plus fin que le précédent car s'il intègre les risques opérationnels et les risques de marché, il prend également en compte le risque plus ou moins élevé des différents prêts accordés (la pondération pouvant varier de 20 à 150 %).

C'est en fait le respect de ce nouveau ratio et non une solvabilité dégradée qui a nécessité le renforcement du capital des banques.

Un accroissement du volume de crédits bancaires souhaité par le gouvernement de 3 à 4 % supposait dès lors en corollaire une augmentation des fonds propres des établissements.

## **B- Le volet « Soutien à l'activité et aux PME » du Plan de relance dirige des financements et des garanties vers les PME**

Le « Soutien à l'activité économique et aux PME » est l'un des éléments importants du plan de relance de novembre 2008, puisqu'il a la capacité à faire levier pour un déblocage possible de 22 Mds€, à comparer :

- aux 175 Mds€ qui constitue l'investissement direct de l'Etat dans l'économie sur la période 2008-2009.
- aux 690 Mds€ de financement direct aux entreprises par les banques.

Ces 22 Mds€ ont pour objectif d'augmenter de 10% la capacité de financement des PME, pour leur faire passer le cap difficile de la crise.

Ils sont affectés pour partie à OSEO, à hauteur de 5 Mds€ supplémentaires et en partie aux banques, pour le financement spécifiques en faveur des PME, à hauteur de 17Md€.

### **Le poids des PME dans l'économie française**

Le nombre de PME (petites et moyennes entreprises de moins de 250 salariés, ne dépendant pas d'un groupe) dépasse en France les 2,9 millions hors secteur agricole et compte en son sein 2,7 millions de Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés. Ces entreprises qui recrutent à elles seules 3 millions de personnes chaque année sont les plus fragiles financièrement car sous-capitalisées, n'ont pas toujours accès aux ressources nécessaires pour faire face aux imprévus et pilotent souvent leur activité à court terme.

Source : OSEO – Rapport sur l'évolution des PME- 2008

### **1- OSEO, instrument du soutien à l'activité des PME**

OSEO est devenu un instrument dédié du soutien à l'activité des PME du plan de relance, à travers le renforcement, à deux reprises, de ses moyens d'intervention.

OSEO intervient habituellement, soit en garantie, le plus souvent, soit en trésorerie, en co-financement, en financement de l'innovation au moyen d'avances remboursables, soit encore en mobilisation de créances clients.

Le plan de relance, complété de mesures prises début 2009, a accru ses possibilités de **garantie de concours bancaires** à hauteur de 5 Mds€, pour une durée d'un an :

- 2 milliards, doublement du fonds de garantie destiné à garantir la consolidation sur moyen terme des prêts à court terme aux PME,
- 2 milliards, création d'une garantie spécifique ciblée sur les financements à CT « lignes de crédit confirmées »,

- 1 milliard, nouvelle garantie des concours bancaires en faveur des Entreprises de Taille Intermédiaire, dites ETI (comptant de 250 à 5 000 salariés, et non dépendantes d'un groupe), depuis mars 2009.

Ces fonds de garantie mis en place pour faire face à la crise peuvent désormais couvrir, dans certains cas, jusqu'à 90% du risque, contre 50 à 60 % en moyenne auparavant.

Cette garantie n'entre cependant en vigueur qu'après un délai de carence de 9 mois pendant lequel la banque n'est pas garantie.

Le délai de carence pour le fonds de garantie « lignes de crédit confirmées » a été abaissé à 4 mois.

## **2- Les banques, dotées d'une enveloppe spécifique de 17 Mds€ en faveur des PME.**

200 Mds€ sont placés par les français sur des livrets d'épargne réglementés, Livret A, Livrets de Développement Durable (LDD) et Livrets d'Epargne populaire (LEP). Ces sommes sont gérées par la Caisse des Dépôts et Consignations et soumises à des règles prudentielles très strictes. Traditionnellement, la moitié de ces ressources est affectée au logement social, l'autre moitié placée en titres sûrs et liquides.

17 Mds€ de ces 200Mds€, qui correspondent peu ou prou à l'augmentation 2008 de l'épargne 2008 sur les livrets réglementés, ont été débloqués et confiés aux banques, selon une convention passée avec l'Etat, pour être affectés au financement exclusif des PME.

Par ailleurs, la société de caution mutuelle SIAGI a elle aussi vu renforcer ses fonds propres à hauteur de 25 M€, pour favoriser son action de **soutien aux commerçants et artisans**.

Dans le domaine de **l'assurance-crédit**, le nouveau dispositif CAP permet la couverture de dossiers considérés comme risqués, grâce à une garantie partielle d'Etat. Il permet d'éviter une réduction trop brutale des couvertures pour les entreprises assurables par le marché. Il est complété, dans le cadre de la Loi de Finances rectificative, du dispositif CAP +, destinés aux dossiers des entreprises en risque intermédiaires, devenues non assurables, avec une prise en charge totale du risque par l'Etat, via la Caisse Centrale de Réassurance. Celle-ci a été dotée pour ce faire de 200 M€ de crédits; 5 Mds de risques pourront ainsi être couverts d'ici le 31 décembre 2009. Ainsi des entreprises qui ont été décotées du fait de la crise retrouvent-elles une couverture d'assurance-crédit leur donnant accès au crédit inter-entreprises.

### L'assurance crédit

Ce produit, qui protège un fournisseur du risque de défaillance de son client, joue un rôle important dans le système français, dominé par le crédit inter-entreprises. Le retrait de l'assurance crédit peut être interprété comme une difficulté de financement du client.

Les principaux acteurs de l'assurance-crédit sont EULER-HERMES-SFAC, COFACE, ATRADIUS, AXA ASSURANCE CREDIT ET GROUPAMA ASSURANCE CREDIT.

A fin 2008, l'assurance-crédit couvrait près du quart du crédit interentreprises.

Enfin, des mesures ont été prises récemment pour favoriser le **capital investissement**. Outre l'application spécifique aux entreprises en médiation (Cf supra), des forums d'appui PME et une plate-forme d'orientation et de mise en relation PME/ Investisseurs en fonds propres régionaux et nationaux a été montée par OSEO.

### C- Deux principaux instruments pour l'application des plans français : le suivi des dossiers de financement et la médiation du crédit

#### 1- Le suivi des dossiers de financement

Une cellule opérationnelle a été mise en place dans chaque département, sous l'égide du préfet. Elle est chargée de veiller au respect des engagements des banques et de suivre leur évolution.

Le Directeur de la Banque de France, clé de voute du dispositif, y travaille en coordination avec les services déconcentrés de l'Etat, le Trésorier Payeur Général et le médiateur du crédit.

Les banques y examinent les dossiers de concours et garanties aux PME de très près.

Pour donner une deuxième chance aux entreprises dans une situation difficile, tout dossier de crédit repoussé en première analyse est transféré à OSEO et réexaminé. La nécessité de les présenter à l'organisme a l'avantage de favoriser le partage de risque et ainsi l'agrément de projets, qui sinon, auraient été refusés dans ce contexte de crise.

Les flux de crédit aux entreprises y sont centralisés et publiés mensuellement.

Le respect des règles de préavis pour dénonciation de concours afin d'empêcher toute annonce brutale de rupture de crédit fait partie du domaine de surveillance.

## **2- La médiation du crédit**

La mission de médiation du crédit est ouverte à tout chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, entrepreneur individuel qui rencontre avec sa banque des difficultés pour résoudre ses problèmes de financement. L'entrée dans le dispositif s'effectue par la constitution d'un dossier sur le site internet [www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr).

Un Médiateur national, René RICOL, a été nommé en novembre 2008 et placé auprès de Christine LAGARDE, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

Il dirige la mission de médiation française, relayée par un réseau de 105 médiations départementales.

Pour l'étude et la constitution des dossiers transmis sur le site, les médiateurs, qui sont les Directeurs de la Banque de France, peuvent s'appuyer sur des tiers de confiance désignés sur le territoire par les organisations professionnelles (chambres consulaires, experts comptables, association de gestion et de comptabilité) qui accompagnent sur le terrain les entreprises qui le souhaitent et facilitent leur accès au dispositif. Tous les acteurs sont soumis à l'obligation de confidentialité.

Chaque cas est examiné dans le détail, quelle que soit l'origine du problème de financement. A l'issue d'une expertise technique de la situation de l'entreprise, le médiateur s'efforce de rapprocher des positions initialement divergentes entre l'entreprise et ses partenaires financiers, en essayant de lever un à un les points de blocage et dégager des solutions concertées. Cette approche pragmatique permet d'apporter des solutions concrètes et sur mesure.

Dans chaque DRIRE, des « parrains PME », nommés à l'automne 2008 par le Ministère de l'économie, sont en charge d'aller au devant des entreprises, en les conseillant et les orientant.

Depuis le lancement du dispositif, la médiation a conclu différents protocoles et conventions avec les principaux acteurs du financement des entreprises.

- 1) **Les banques** se sont engagées à maintenir l'enveloppe des concours bancaires aux entreprises sans exiger de garanties personnelles supplémentaires
- 2) Le 22 janvier 2009, **les assureurs crédit**, poussés par les pouvoirs publics, ont aussi signé un accord de partenariat, par lequel ils se sont engagés à renforcer leur collaboration sur les entreprises en médiation. Contrairement aux banques qui ne peuvent dénoncer les concours court terme qu'avec un préavis de 60 jours, les assureurs pouvaient jusqu'alors interrompre leurs garanties sur un client avec effet immédiat. Depuis peu, ils viennent d'accepter la mise en place d'un préavis de 30 jours.

*COMMUNICATION DU CES DE LORRAINE- Séance plénière du 15 juin 2009*

Au cas par cas, sont étudiées les possibilités d'activer le complément de garantie d'assurance crédit CAP et le complément d'assurance crédit CAP+ pour les classes d'actifs plus risqués.

- 3) Enfin, le 6 avril 2009, la Médiation a signé une convention de partenariat avec **les acteurs du capital investissement**. Les fonds d'investissements recensés dans le cadre du dispositif seront ainsi susceptibles d'être sollicités à tout moment, pour une entreprise traitée en médiation.

## **II - VERS UN RESSERREMENT DU CREDIT ?**

Il est impossible de trouver des indicateurs témoignant de façon certaine que les banques répondent au besoin des acteurs économiques, ménages, entreprises et collectivités.

En effet, l'estimation du besoin de financement en lui-même est impossible, les méthodes de sondages sur les anticipations ne pouvant en donner que de grandes tendances d'évolution prévisionnelles.

Au défaut, nous sommes donc contraints à examiner, en France et en Lorraine, l'évolution d'indicateurs relatifs aux trois grands dispositifs mis en place, soit :

- l'encours de prêts des banques ayant signé une convention avec l'Etat (qui représente plus de 80% du secteur bancaire),
- l'encours des garanties spécifiques d'OSEO dans le cadre du Plan de relance,
- le nombre et l'encours des dossiers traités en médiation.

### **A- L'évolution des encours de prêts**

**Son examen ne laisse pas apparaître actuellement de rationnement évident de crédit, ni en France, ni en Lorraine.**

#### **a) Les encours français**

COMMUNICATION DU CES DE LORRAINE- Séance plénière du 15 juin 2009

**ENCOURS DE CRÉDIT OCTROYÉS PAR LES ÉTABLI SSEMENTS DE CRÉDITS AYANT  
SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT**

(en milliards d'euros)

	mars-09	mars-09/ mars-08	mars-09/ fév-09	mars-09/ sept-08
<b>Total des encours</b>	<b>1 497,7</b>	<b>6,3%</b>	<b>0,4 %</b>	<b>2,2%</b>
<b>Particuliers</b>				
<b>Total particuliers</b>	<b>723,0</b>	<b>6,6%</b>	<b>1,1%</b>	<b>2,5%</b>
dont habitat	573,0	4,8%	0,4%	0,6%
dont trésorerie	122,2	-0,2%	3,7%	3,4%
<b>Entreprises</b>				
<b>Total entreprises</b>	<b>688,1</b>	<b>5,6%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>1,5%</b>
dont investissement	332,4	9,2%	0,1%	4,0%
dont trésorerie	171,3	-2,0%	-1,0%	-3,6%
<b>Collectivités locales</b>				
<b>Total collectivités locales</b>	<b>86,7</b>	<b>9,4%</b>	<b>nd</b>	<b>5,0%</b>

Source : Banque de France ; données provisoires. Sous-totaux non retraités de la titrisation.

Nota : de nouvelles banques sont susceptibles de signer la convention avec l'État chaque mois. Les données sont actualisées en conséquence.

<b>PME</b>				
	mars-09	mars-09/ mars-08	mars-09/ fév-08	mars-09/ sept-08
<b>Total TPE/ PME</b>	<b>216,2</b>	<b>4,1%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>0,9%</b>
dont TPE	126,8	5,4%	0,2%	1,8%
dont PME indépendantes	43,4	6,0%	0,2%	1,9%
dont PME non indépendantes	46,0	-0,9%	-1,5%	-2,3%

Entreprises des secteurs agricole, industriel et de services, hors immobilier et sièges sociaux.  
Source : Banque de France ; données de crédits mobilisés

**Liste des groupes signataires de la convention avec l'état (convention en vigueur en décembre 2008)**

Société Générale, Banque Fédérale Banque Populaire, Groupe Crédit Agricole, Groupe Caisse d'Épargne, Groupe BNP Paribas, Groupe Crédit Mutuel, Caisse centrale du Crédit Immobilier de France – 3CIF, Banque PSA Finance, Groupe RCI Banque, GE Capital SAS, S2P-Société des Paiements Pass, Laser Cofinoga, VFS France (Volvo)

Source : Banque de France

Comme le montre le tableau ci-dessus, en mars 2009, la croissance des encours de crédits reste positive chez les Banques signataires d'une convention avec l'Etat (80% de ce secteur).

**Les encours de crédits à l'économie progressent de 6,3% par rapport à mars 2008 et de 2,2% par rapport à septembre 2008 (données provisoires).**

**Non corrigée des variations saisonnières, la progression des encours aux entreprises et aux particuliers s'élève à 5,1 % en avril 2009, soit largement au-dessus de la fourchette de 3-4 sur laquelle se sont engagées les banques jusqu'à fin 2009.**

Cependant, cette croissance s'infléchit depuis août 2008 pour les entreprises comme pour les ménages :



En avril dernier, l'encours global n'a progressé que de 1,6% par rapport à mars.  
(Source : Banque de France)

## **b) Les encours lorrains**

Du 31 mars 2008 au 31 mars 2009, ces encours ont cru de 4,15 % en Lorraine, et plus particulièrement de 6,2 % pour l'immobilier.  
Cette progression est cependant moindre qu'en début d'année (+5% à fin janvier).

Au total, ils sont passés de 40,8 à 42,6 Milliards d'euros en un an.

Au 31 mars, ils représentent 2,80 % des encours français

A noter : Les financements court terme (créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie et découvert) ont accusé une baisse de près de 10% en 1 an. C'est particulièrement vrai pour les mobilisations de créances commerciales qui baissent de 25%, alors que les banques recherchent plutôt ce type de financement.

*COMMUNICATION DU CES DE LORRAINE- Séance plénière du 15 juin 2009*

De fait cela est significatif d'une baisse globale d'activité de l'économie lorraine, moins de transactions commerciales entraînant moins de créances commerciales à mobiliser.

Si le crédit permet en temps de crise d'être un des facteurs de soutien de l'économie c'est quand même malgré tout l'économie qui fait le crédit. Et s'il y a ralentissement de la progression des crédits, c'est plutôt du côté d'une demande et d'une activité atone qu'il faut en chercher la cause.

En revanche, les crédits moyen et long terme (crédit d'équipement, crédits à l'habitat, autres crédits et crédit-bail), dont le volume est plus de 5 fois supérieur, ont eux, augmenté de près de 8 points en 1 an.

**Centralisation des encours des crédits au 31 mars 2008**

	Créances commerciales	Crédits à l'exportation	Crédits de trésorerie	Crédits à l'équipement	Crédits à l'habitat	Comptes ordinaires débiteurs	Autres crédits	Crédit Bail	TOTAL
<b>Lorraine</b>	<b>320</b>	<b>48</b>	<b>4 845</b>	<b>8 702</b>	<b>24 603</b>	<b>1 457</b>	<b>373</b>	<b>523</b>	<b>40 871</b>
Meurthe et Moselle (54)	90	6	2 054	3 016	7 723	499	140	2	13 530
Meuse (55)	11	2	289	591	1 458	48	15	-	2 414
Moselle (57)	174	37	1 933	3 968	12 195	807	155	518	19 787
Vosges (88)	45	3	569	1 127	3 227	103	63	3	5 140

**Centralisation des encours des crédits au 31 mars 2009**

	Créances commerciales	Crédits à l'exportation	Crédits de trésorerie	Crédits à l'équipement	Crédits à l'habitat	Comptes ordinaires débiteurs	Autres crédits	Crédit Bail	TOTAL
<b>Lorraine</b>	<b>239</b>	<b>28</b>	<b>4 445</b>	<b>9 335</b>	<b>26 157</b>	<b>1 372</b>	<b>384</b>	<b>608</b>	<b>42 568</b>
Meurthe et Moselle (54)	72	8	1 676	3 454	8 248	472	136	1	14 067
Meuse (55)	3	-	256	565	1 516	34	16	-	2 390
Moselle (57)	126	18	1 957	4 224	12 965	765	166	606	20 827
Vosges (88)	38	2	556	1 092	3 428	101	66	1	5 284

**Evolution des encours des crédits du 31 mars 2008 au 31 mars 2009**

	Créances commerciales	Crédits à l'exportation	Crédits de trésorerie	Crédits à l'équipement	Crédits à l'habitat	Comptes ordinaires débiteurs	Autres crédits	Crédit Bail	TOTAL
<b>Lorraine</b>	<b>-25,31%</b>	<b>-41,67%</b>	<b>-8,26%</b>	<b>7,27%</b>	<b>6,32%</b>	<b>-5,83%</b>	<b>2,95%</b>	<b>16,25%</b>	<b>4,15%</b>
Meurthe et Moselle (54)	-20,00%	33,33%	-18,40%	14,52%	6,80%	-5,41%	-2,86%	-50,00%	3,97%
Meuse (55)	-72,73%	-100,00%	-11,42%	-4,40%	3,98%	-29,17%	6,67%	NS	-0,99%
Moselle (57)	-27,59%	-51,35%	1,24%	6,45%	6,31%	-5,20%	7,10%	16,99%	5,26%
Vosges (88)	-15,56%	-33,33%	-2,28%	-3,11%	6,23%	-1,94%	4,76%	-66,67%	2,80%

*(Source : Banque De France, chiffres définitifs au 31 mars 2009).*

## **B - L'évolution des garanties OSEO**

**En Lorraine**, habituellement, en contexte hors crise, 500 dossiers de garantie sont mis en place annuellement. Pour 209, la tendance est de 1 500 dossiers.

**Une comparaison France - Lorraine, pour les seules garanties favorisées par le plan de relance, et sur les 7 mois d'octobre 2008 à fin avril 2009 fait apparaître les résultats suivants, en milliers d'€ :**

Nb d'opérations financées (cumul)		%age des opérations lorraines dans le total	Montant des concours bancaires couverts		%age des opérations lorraines dans le total
France	Lorraine		France	Lorraine	
6 200	309	4,98%	738	32	4,34%

Les PME garanties sont établies pour :

- 35% en Moselle,
- 32 % en Meurthe et Moselle,
- 20% dans les Vosges,
- 7% en Meuse,
- 6% dans d'autres départements

Sur les 309 opérations financées, 70 % concernent des entreprises de moins de 10 salariés.

Parmi elles, des autoécoles, des pizzerias, des sociétés d'ambulances, des agences immobilières, des entreprises artisanales du bâtiment...

La tendance est à l'augmentation de la taille des entreprises entrant dans le dispositif.

Au total, les effectifs cumulés des entreprises lorraines entrées dans ces dispositifs représentent 800 à 900 emplois.

*(Source: OSEO Lorraine)*

## **C- L'évolution des dossiers traités en médiation**

Au plan national, le dernier bulletin d'activité fait part des résultats suivants au 2 juin 2009:

Le montant des dossiers transmis au médiateur, après une montée en puissance, s'est stabilisé en mai. En 15 jours, 536 entreprises ont saisi le médiateur et 517 dossiers ont été acceptés et pris en charge sur la période, depuis la mise en place du dispositif en novembre dernier.

Le montant total des encours traités en médiation a franchi le seuil des 2 milliards d'euros, tandis que le total des dossiers débloqués tandis que le total des crédits débloqués pour les dossiers traités et clos (71 % des dossiers acceptés) approche du milliard d'euros.

D'après le Médiateur, on peut évaluer à 90 375 le nombre d'emplois préservés grâce au dispositif.

En substance, le dispositif est salué comme très positif, et les organismes comme les entreprises sont partisans de son maintien dans la durée.

Cet observatoire est le révélateur des blocages affectant l'accès au crédit des PME, et plus particulièrement des TPE, et permet le plus souvent, grâce à une approche individuelle, pragmatique et concertée de les lever (exemple: dénonciations de crédit non conformes aux usages, notations des assureurs crédit ) Il donne au dirigeant un autre éclairage et un recul sur les possibilités d'améliorer sa gestion quotidienne. Il met aussi en évidence des pratiques malheureusement très répandues : sous capitalisation et recours aux financements court terme trop systématique, au détriment des financements long terme.

**En Lorraine**, le constat n'est pas différent. Il semble que, comme au plan national, la moitié des dossiers trouve une solution par la médiation.

80% des dossiers concerne des entreprises de moins de 10 salariés et 80% des litiges porte sur le découvert.

\* \* \*

## CONCLUSION

### ***Existe-t-il aujourd'hui une crise du crédit en Lorraine ?***

Aussi imposant et spectaculaire que soit ce dispositif, il reste limité au regard du poids des banques dans le financement de l'économie.

- Les interventions d'Oseo en Lorraine sont depuis sa mise en place en octobre 2008 de 32 M€, à rapprocher des 16 Mds d'encours de crédit consentis aux entreprises lorraines par les banques,
- Les encours de 2 Mds traités par le médiateur sont à rapprocher des 690 Mds d'encours des banques consentis aux entreprises françaises.

Cela témoigne du fait que le recours reste l'exception.

Les indicateurs ne révèlent d'ailleurs pas à ce jour de problèmes globaux de crédit, seul le crédit court terme est affecté (-10% sur 1 an), pour des raisons liées essentiellement au ralentissement de l'activité.

Les banquiers lorrains auditionnés par les conseillers ont rappelé que la majorité du Produit Net Bancaire des banques françaises (le chiffre d'affaires de la profession) reposait sur la marge d'intérêt (jusqu'à 2/3 pour certains établissements), et le solde sur les commissions.

Cette structuration, typique des banques de dépôts, et non des banques d'affaires, exige que les banques portent la plus grande attention au développement de leurs encours, gage de la poursuite de leur activité et de leur rentabilité.

Même si la concurrence a progressivement rogné les marges d'intérêts, c'est le développement de nouveaux crédits qui est à l'origine du versement des commissions.

En substance, les banques n'ont par nature aucun avantage à restreindre le crédit, en l'absence de forte augmentation des risques clients.

Effectivement, en 2008, l'assèchement de la liquidité, la diminution de la demande chez les ménages, les difficultés de filières économiques a conduit à une plus grande sélectivité dans les dossiers et à l'application de critères plus stricts dans l'octroi de financements. Cette évolution est d'ailleurs entretenue par les nouveaux critères de structure Fonds Propres/crédits dits Bâle II.

Se conjugue donc un retour à une orthodoxie dans l'appréciation du risque, après une période de fuite en avant dans les logiques d'endettement à laquelle a mis fin la crise financière mondiale, et une période de faiblesse de la demande de crédit.

Plus qu'une « frilosité » du monde bancaire, c'est la contraction durable de la demande des ménages et des entreprises qui pourrait demain compromettre le financement bancaire et présenter un véritable danger pour l'économie.

Au cours de ces derniers mois, des moyens sans précédent ont été mis en œuvre pour permettre la poursuite de l'activité, au moyen de la garantie de l'Etat.

Ils ont mis en évidence l'intérêt pour une PME à résoudre ses difficultés de trésorerie au plan local par une approche individualisée, pragmatique et concertée et par une mobilisation de tous les acteurs de son financement.

Ils ont aussi confirmé que la sous capitalisation des entreprises, déjà manifeste avant la crise, tend à se renforcer avec la dégradation de l'activité.

D'où la nécessité de trouver des voies novatrices pour permettre une meilleure affectation de l'épargne au financement en fonds propres.

Peut-être y a-t-il des nouveaux montages à explorer en Lorraine ?

## ***Tableau des auditions ou des rencontres***

---

### **Personnalités/organisation**

- Monique ALLERON, Yves ZEHR, Conseil Economique Social et Environnemental
- Bruno FERRY – Direction Régionale de l’Industrie, de la Recherche et de l’Environnement
- Bernard MOREAU, Juliette PIDANCIER, Fédération Bancaire Française
- Didier PICHOT, OSEO Lorraine